

Solitude : Agir pour s'en sortir.

RÉGIONS PAYS DE LOIRE OU BRETAGNE.
ISOLEMENT DES PROCHES AIDANTS - SOLITUDE EN MILIEU RURAL - PARENTALITÉ COMPLEXE

APRÈS DEMAIN EST UN FONDS DE DOTATION FAMILIAL CRÉÉ DANS LE BUT DE LUTTER CONTRE LES SOLITUDES ET LES PRIVATIONS DE LIBERTÉS EN AIDANT LES PERSONNES QUI EN SOUFFRENT À TROUVER EN ELLES LES RESSOURCES POUR S'EN SORTIR.

Être acteur pour sortir de la solitude :

La solitude se manifeste par un isolement subi, et cette absence ou limitation des interactions sociales renvoie à la personne qui en souffre une image dégradée d'elle-même, qui constitue à son tour un frein à la resocialisation. Un cercle vicieux s'enclenche.

Les causes de la solitude, et donc les solutions pour y remédier, sont variables suivant les situations et les profils des personnes concernées, et appellent ainsi des réponses adaptées et différenciées.

Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix de spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes dimensions de la solitude.

L'année 2016 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants :

◆ **Isolement des proches aidants** :

Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant.

◆ **Solitude en milieu rural** : Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture.

◆ **Parentalité complexe** : Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles.

Eligibilité des projets :

Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes habitant en régions Pays de Loire ou Bretagne. Il pourra s'agir :

- ◆ D'appui au fonctionnement d'actions ayant fait les preuves de leur pertinence, sous réserve de présentation de bilans et de mesures d'impact le justifiant.
- ◆ De projets en démarrage, à condition qu'ils soient inédits sur le territoire. A titre dérogatoire, de projets particulièrement innovants situés hors de ce territoire et désirant essaimer dans ces régions.

Dans ces deux derniers cas, le dossier devra être étayé par une analyse comparative des initiatives similaires et montrer en quoi le projet s'en distingue.

Critères d'appréciation et d'exclusion :

- ◆ Projet activant les ressources propres des personnes concernées (mobilisation active des bénéficiaires).
 - ◆ Nombre important de bénéficiaires impactés.
 - ◆ Projet mobilisant des ressources bénévoles pour sa mise en œuvre.
 - ◆ Mutualisation des moyens avec les autres acteurs du territoire.
 - ◆ Evaluation de l'impact réaliste et pertinente.
- ◆ Le fonds ne retiendra pas les projets à caractère événementiel ou strictement culturel.

Modalités de soutien :

Le fonds de dotation apportera son soutien financier, pouvant être pluriannuel, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire.

Procédure de sélection :

- ◆ Présélection : Téléchargez sur notre site www.apresdemain.org la fiche de présentation de projet 2016. Envoyez-la à : alexia.maury-segard@apresdemain.org (un formulaire automatique va être mis en place).

Le conseil d'administration examine les dossiers tous les deux mois environ. En cas de sélection, un dossier de demande de partenariat vous sera adressé.

- ◆ Instruction : Ce dossier sera examiné par l'équipe d'Après Demain qui rencontrera ensuite les porteurs de projet.
- ◆ Décision : Le projet sera présenté au comité d'engagement, qui se prononce sur les modalités et conditions de partenariat.
- ◆ Suivi : L'équipe d'Après Demain assure le suivi de l'action et pourra proposer un accompagnement.
- ◆ Durée : La totalité de la procédure prend entre 2 et 6 mois.

Après Demain ne soutient pas de projet à l'étranger.